

Programme d'échanges culturels Québec-Ontario 2018-2019

Description

Le Programme d'échanges culturels Québec-Ontario est une initiative du ministère de la Culture et des Communications du Québec et du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport de l'Ontario. Il a pour but d'approfondir le dialogue culturel, de favoriser une plus grande collaboration culturelle entre les 2 provinces et de renforcer le secteur culturel dans son ensemble.

Objectifs

Le programme vise à :

- promouvoir la **cocréation** et la **codiffusion** d'œuvres et de produits culturels, par le biais de collaborations entre artistes, réalisateurs et auteurs, ou par la tenue d'événements artistiques et culturels;
- encourager les échanges et le développement de partenariats entre les organismes culturels ontariens et québécois qui appuient le **renforcement des secteurs culturels** des 2 provinces;
- développer les auditoires et les marchés;
- accroître les réseaux culturels et à partager l'expertise culturelle.

Admissibilité du demandeur

Sont admissibles au programme les organisations à but lucratif et à but non lucratif incorporées établies au Québec ou en Ontario.

Exclusions

Ne sont pas admissibles :

- les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement ou à un programme d'apprentissage (à temps plein ou à temps partiel), et ce, quel que soit le niveau de leurs études;
- les municipalités, collèges et universités;
- les organismes subventionnaires.

À l'intention des candidats ontariens seulement

Pour être considérée comme recevable, une **organisation ontarienne** doit répondre aux critères suivants:

- être constituée en Ontario ou à l'échelle fédérale;
- avoir un siège social en Ontario;

- être régie par un conseil d'administration bénévole ou un conseil consultatif;
- avoir un membre du personnel désigné pour la prise en charge de la programmation artistique;
- présenter / produire / publier des artistes, des professionnels des arts, des groupes artistiques, des organismes artistiques professionnels de l'Ontario ou des organismes artistiques.

Admissibilité du projet

Conditions générales

Les projets doivent :

- **être bilatéraux**, c'est-à-dire impliquer au moins 1 partenaire ontarien et 1 partenaire québécois;
- **être conduits conjointement, sur les 2 territoires**, sur la base de la réciprocité et de l'engagement mutuel quant au financement et aux retombées concrètes;
- **être structurants** en matière de culture et riches en **retombées** pour le Québec et l'Ontario;
- **favoriser les échanges** à long terme entre les secteurs culturels de l'Ontario et du Québec;
- permettre d'établir des réseaux de création, de diffusion et de mise en marché de produits culturels ou de services culturels, ou améliorer l'accès aux réseaux existants.

Conditions spécifiques

Le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport de l'Ontario et le ministère de la Culture et des Communications du Québec privilégieront les projets qui encouragent le **développement culturel numérique**, à savoir :

- des initiatives de cocréation ou de codiffusion de contenus culturels numériques,
- des initiatives innovantes permettant au domaine de la culture de s'adapter à l'ère numérique.

Une attention particulière sera également accordée aux projets impliquant des partenaires situés hors des grands centres urbains.

Exclusions

- Résidences d'artistes
- Recherche académique
- Projets unilatéraux tels que des visites guidées, des prêts d'œuvres d'art pour des expositions muséales et des tournées de spectacles
- Collectes de fonds
- Dépenses en immobilisation ou d'importants achats d'équipement

Formulaires et dépôt des demandes

Ontario

Si votre organisation est inscrite auprès de Subventions Ontario, vous pouvez accéder au formulaire de demande du Programme d'échanges culturels Québec-Ontario en vous connectant à votre compte.

Si vous n'êtes pas un utilisateur de Subventions Ontario, vous devez compléter les étapes suivantes **avant** de pouvoir soumettre une demande :

1. Créer un compte [ONe-key](#) si votre organisme n'en dispose pas déjà d'un. Veuillez noter que le processus pour créer un compte ONe-key peut prendre jusqu'à 5 jours ouvrables.
2. Inscrire votre organisme au [Système central d'enregistrement pour les paiements de transfert](#).
3. Demander l'accès à Subventions Ontario. Veuillez allouer suffisamment de temps, car l'accès à Subventions Ontario peut prendre jusqu'à 2 jours ouvrables. L'accès au formulaire de demande, quant à lui, n'est autorisé qu'une fois l'organisation inscrite à Subventions Ontario.
4. Déposer votre demande, en anglais ou en français, par l'entremise du système en ligne [Subventions Ontario](#).

Note : Les étapes 1 à 3 sont obligatoires pour les organismes n'ayant jamais déposé de demande en ligne auprès du gouvernement de l'Ontario.

En vue d'éviter tout délai au moment du dépôt de la demande, il est fortement recommandé de compléter les étapes 1 à 3 **bien avant la date limite**.

Liste de vérification pour le dépôt de la demande en Ontario

1. L'organisme dispose d'un compte ONe-key.
2. L'organisme est inscrit auprès du Système central d'enregistrement pour les paiements de transfert.
3. L'organisme est en mesure d'accéder à Subventions Ontario.
4. L'organisme a téléversé les documents suivants par l'entremise de Subventions Ontario :
 - a. Le formulaire de description de projet;
 - b. Le budget;
 - c. La déclaration signée.

*Note : Une déclaration signée électroniquement est acceptable. Elle évite ainsi au candidat d'avoir à imprimer, signer, numériser et téléverser la page de déclaration.

Québec

Le partenaire **québécois** doit soumettre les formulaires suivants en français par [courriel](#) :

- [Le formulaire de demande](#)
- [Le budget](#)

Note : Les demandes incomplètes ne seront pas acceptées. Le dossier est considéré comme complet une fois que chacun des partenaires a soumis tous les matériaux requis à leur gouvernement respectif.

Date limite de dépôt des demandes : 15 novembre, 2018

Évaluation de la demande

Critères généraux

Le ministère de la Culture et des Communications et le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport sont responsables de la sélection finale des projets et de la détermination des montants des subventions accordées.

Une demande est évaluée d'après :

- la cohérence du projet soumis quant aux objectifs du programme;
- le caractère novateur du projet;
- l'effet structurant sur le secteur en raison des retombées et des résultats attendus;
- la qualité des propositions de partenariats ou de collaborations;
- le développement de nouveaux auditoires et de nouveaux marchés;
- la clarté des objectifs poursuivis;
- la faisabilité de l'échéancier et du programme de travail;
- la rigueur du montage financier et la diversité des sources de financement.

* Retombées : Une attention particulière sera portée aux projets dont les retombées concrètes traitent de larges enjeux touchant le secteur culturel. À titre d'exemples, l'intégration des artistes des communautés diverses dans les pratiques culturelles, l'impact de la révolution numérique sur le secteur culturel ou encore l'exploration de nouvelles méthodes de collaboration pour le développement des marchés.

Les projets doivent débiter au plus tôt le 15 mars 2019.

Attribution de l'aide financière

La demande de soutien financier **ne peut excéder 75 % des dépenses admissibles** liées à la réalisation du projet.

La contribution de l'organisme demandeur doit équivaloir à au moins 10 % du total des revenus associés au projet, dont au moins 5 % en argent.

Dans le cadre de ce programme, chaque province peut accorder jusqu'à concurrence de 7 500 \$, pour une somme maximale de 15 000 \$ par projet retenu.

Simulation d'un budget type

	Montant (QC)	% du budget	Montant (ON)	% du budget	Somme confirmée? / Source du financement
Contribution financière des partenaires					
a) Organisation québécoise	625 \$	5 %			Non / Vente de billets
b) Organisation ontarienne			700 \$	5,3 %	Non / Vente de billets
Contribution en services					
a) Organisation québécoise	625 \$	5 %			Oui / Communications, gestion de projet
b) Organisation ontarienne			625 \$	4,7 %	Oui / Gestion de projet
Sous-total de la contribution financière et en services des partenaires	1,250 \$	10 %	1,320 \$	10 %	
Financement public					
Conseil des arts et des lettres du Québec	3,000 \$	24 %			Non
Société de développement des entreprises culturelles					
Conseil des arts de l'Ontario			4,000 \$		Oui

Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario (SODIMO)					
Conseil des arts du Canada					
Patrimoine canadien					
Autres					
Sous-total du financement public	3,000 \$	24 %	4,000 \$	30 %	
Commandites privées					
a) Organisme québécois	750 \$	6 %			Oui / Restaurant
b) Organisme ontarien			500 \$	4 %	Non
Sous-total des commandites privées	750 \$		500 \$		
Autres revenus (précisez la source)					
Somme demandée au Programme d'échanges culturels Québec-Ontario					
Gouvernement du Québec	7,500 \$	60 %			
Gouvernement de l'Ontario			7,500 \$	56 %	
Total des revenus	12 500 \$		13 320 \$		

Dépenses admissibles

- Frais de déplacement pour les voyages aller-retour entre le Québec et l'Ontario : l'aide financière accordée pour le déplacement entre l'Ontario et le Québec est fixée jusqu'à concurrence de 350 \$ par personne et par déplacement en tenant compte du mode de transport le plus pratique et économique;
- Indemnités quotidiennes de séjour des personnes en mission : l'aide financière accordée pour l'hébergement et les repas est fixée à 180 \$ par personne/par jour, jusqu'à un maximum de 7 jours ou une somme totale de 1,260 \$ par personne;
- Frais de publication, de promotion et de diffusion de l'information relative au projet;
- Autres frais encourus pour la réalisation du projet (matériel, coordination, soutien technique, etc.);
- Autres frais liés à la tenue d'un événement (location de salles, transport d'œuvres, etc.).

Exclusions

- Dépenses liées au financement courant d'un organisme et à la rémunération de son personnel;
- Toute dépense ayant déjà fait l'objet d'une aide provenant d'un autre programme gouvernemental;
- Frais de voyage en première classe et frais de bagages excédentaires;
- Frais de déplacement et allocations forfaitaires quotidiennes pour des séjours à l'extérieur de l'Ontario (pour les Québécois) ou du Québec (pour les Ontariens).

Mode de financement

- La subvention attribuée par le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport de l'Ontario couvre les dépenses admissibles du partenaire ontarien (y compris les frais de déplacement et de séjour vers le Québec) jusqu'à concurrence de 7 500 \$, somme maximale accordée par le programme.
- La subvention attribuée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec couvre les dépenses admissibles du partenaire québécois (y compris les frais de déplacement et de séjour vers l'Ontario) jusqu'à concurrence de 7 500 \$, somme maximale accordée par le programme.

Rapport final

Un formulaire de rapport final devra être rempli par chacun des organismes et transmis au plus tard 3 mois après la fin du projet.

Renseignements

Pour les candidats ontariens :

Lisa Fitzgibbons
Conseillère aux services culturels
Tél. : (416) 314-7162
lisa.fitzgibbons@ontario.ca

Pour les candidats québécois :

Direction des affaires internationales et des relations intergouvernementales.
Téléphone : 418 380-2335, poste 6335
Courriel : echangeculturequebecontario@mcc.gouv.qc.ca

Projets retenus dans le cadre du Programme d'échanges culturels Québec-Ontario 2017-2018

Un appel de projets culturels pour l'année 2017-2018 a été lancé le 16 juin 2017 lequel s'est terminé le 14 septembre 2017.

Des 42 projets reçus, 6 ont été retenus par le ministère de la Culture et des Communications du Québec et le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport de l'Ontario.

Processus de sélection des projets

Les projets soumis ont été analysés séparément par chacune des provinces et une liste courte de candidats potentiels a été élaborée en fonction de la concordance des projets avec les objectifs du programme. La liste courte a par la suite été soumise pour approbation ministérielle dans chacune des provinces.

Au Québec

L'analyse des projets reçus a été réalisée en étroite collaboration avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), une direction sectorielle et 4 directions régionales du ministère de la Culture et des Communications ainsi qu'avec le Bureau du Québec à Toronto.

En Ontario

L'analyse des projets reçus a été réalisée par le Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport.

Projets soutenus par secteur

Danse

Développement de marché en Ontario et au Québec pour les danseurs autochtones et dits de la diversité

Partenaires : La Danse sur les routes du Québec (Québec) et Ontario Presents (Ontario)

Description : ce projet promeut l'art chorégraphique des artistes autochtones et dits de la diversité en Ontario et au Québec. Le projet guidera les diffuseurs des réseaux partenaires dans le développement de leur esprit critique face à la danse de tradition non européenne, tout comme sur les possibilités de diffusion et de développement de public dans leur communauté.

Théâtre

Co-crédation de la production théâtrale : *Mokatek et l'étoile disparue*

Partenaires : Productions Ondinnok (Québec) et Vox Théâtre (Ontario)

Description : co-crédation d'une pièce de théâtre destinée aux enfants de 2 à 6 ans. Pour les besoins du projet, les artistes de l'Ontario se rendront à Odanak, en territoire Abénaquis, pour développer le projet qui sera ensuite retravaillé en laboratoire à Montréal, puis répété à Ottawa. Dans sa forme finale, la pièce sera présentée à la fois au Québec et en Ontario. Le processus de création intègre des ateliers de médiation culturelle dans les communautés autochtones et non-autochtones pour davantage définir le contenu, la résonance et la portée du projet. Un programme d'ateliers pédagogiques sera développé et offert au milieu préscolaire et scolaire.

Pour une diffusion adéquate du théâtre de l'avant-garde d'expression française dans l'axe Toronto-Montréal

Partenaires : Le Groupe de la veillée (Québec) et Théâtre français de Toronto (Ontario)

Description : une initiative sur deux saisons qui propose, dans un premier temps, de mettre en lumière des écritures contemporaines par le biais de vitrines autour d'œuvres dramaturgiques nouvellement mises en chantier par chacun des directeurs artistiques. Cette initiative sera suivie par la diffusion d'œuvres abouties qui seront intégrées à la programmation régulière de chaque théâtre. À travers ce partenariat, les organismes cherchent à lever les barrières qui ont maintenu les scènes théâtrales de Montréal et Toronto isolées l'une de l'autre artistiquement.

Postmarginal : Diversité culturelle comme pratique théâtrale / Postmarginal : Culture Diversity as Theatrical Practice

Partenaires : Conseil québécois du théâtre (Québec), Diversité artistique Montréal (Québec) et Modern Time Stage Company (Ontario)

Description : le projet propose d'explorer les moyens d'intégrer la diversité directement au sein de la création théâtrale à l'aide d'un laboratoire de théâtre, d'un symposium de praticiens et d'un [portail numérique](#).

Numérique

Journée numérique entre deux rives

Partenaires : Culture Outaouais (Québec) et Conseil des Arts AOE (Ontario)

Description : ce projet vise l'élaboration d'un plan d'action sur la façon de relever les défis de la révolution numérique en tirant profit des atouts de la région lors d'une conférence d'une journée réunissant des artistes, des travailleurs culturels et des organismes des 2 côtés de la rivière des Outaouais. Le programme de la conférence propose de considérer l'impact du numérique sur la création, la diffusion, la promotion et la commercialisation et son impact sur les organismes culturels.

Musique contemporaine

Réseau de la musique improvisée du Québec

Partenaires : Société des arts libres et actuels (Québec) et Guelph Jazz Festival (Ontario)

Description : le projet pérennisera un partenariat de programmation entre le Festival de Jazz de Guelph et le Festival Suoni Per Il Popolo de Montréal. Pour ce projet, chaque programmateur développera pour sa programmation 2018 et en première mondiale un projet issu de l'autre province.